

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 6 octobre 2022**

**Rapporteur :  
Monsieur Matthieu  
STERVINOU**

**N° 31**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 14/10/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/10/2022 (accusé de réception du 14/10/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations de Solidarité Internationale**

**Ces demandes de subvention des associations de solidarité internationale pour un montant de 12 205 € sont soumises à l'avis de la commission Ville solidaire et Inclusive puis sont présentées en conseil municipal pour décision.**

**\*\*\***

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'accorder les subventions suivantes :

**Ligne budgétaire 041 6574 900 : Associations de solidarité internationale**

Nom de l'association	Montant en euros
<p><b>Association CICODES</b>  <b>(Centre d'information Cornouaillais pour un développement solidaire)</b>            Association ayant pour but d'informer sur les enjeux de la solidarité internationale, comprendre les interdépendances mondiales et donner des pistes pour agir ; éduquer à la citoyenneté et à la solidarité internationale, pour comprendre le monde, déconstruire les idées reçues et participer à sa transformation ; accompagner les porteurs de projets de solidarité internationale ; fédérer les acteurs de la solidarité internationale et de défense des droits humains. Convention 2022-2024            Subvention de fonctionnement.</p>	<p><b>5 000 €</b></p>
<p>Subvention temps fort.</p>	<p><b>5 000 €</b></p>
<p><b>Association Une ruche un enfant</b>            Association dont le but est d'apporter une aide matérielle et financière aux associations qui œuvrent pour l'éducation et le développement durable            Subvention de fonctionnement.</p>	<p><b>2 205 €</b></p>

2 - d'autoriser madame la maire à signer la convention 2022-2024 entre la ville de Quimper et le CICODES.